# Le 23

Nature ▪ Environnement
Droits de l'Homme ▪ Solidarités

n° 212 ▪ Printemps 2014 ▪ www.mres-asso.org


# LES BIENS COMMUNS

## UN OBJET PARTAGÉ ?

Philippe Pary,
sous les claviers
la plage

Dons
aux associations,
qui peut décrocher
la timbale ?

Eclosion d'un habitat
partagé

## Le mot de...

George SAND : « *Je revendique d'exister par moi-même, d'être un individu pensant, responsable et libre, de former un tout, cœur, corps, esprit et que cela me soit personnel.* »

Peut-on imaginer que cette revendication féministe remonte au milieu du XIXe siècle en France, tant elle a encore tout son sens au XXIe ?

Certes, nombre d'actions, de réflexions, de réformes, de lois même ont ponctué le long chemin de générations de femmes vers l'obtention de leur place légitime au sein de la société. Force est de constater que rien n'est vraiment acquis, en la matière.

Désormais, la Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans les collectivités locales* élaborée par le Conseil des Communes et des Régions d'Europe est un texte fondateur auquel il est possible de se référer. En signant cette Charte, en mars dernier, la Communauté Urbaine de Lille traduisait cet engagement fort par l'adoption d'un plan d'action pour Lille-Métropole* ; le logement et l'entreprenariat au féminin sont les deux grands sujets actuellement traités par le Comité de pilotage, dont la MRES fait partie, chargé de la déclinaison pratique de ce plan.

L'existence de la Charte Européenne donne plus de force et de visibilité à des actions locales d'importance : par exemple, il est maintenant possible de connaître la place des femmes et leurs fonctions au cœur du monde associatif grâce aux travaux conjointement menés par l'Observatoire Régional de la parité et le CORIF (Collectif régional d'information et de formation des femmes).

Dans notre réseau même, la question des Femmes < ici et là-bas > fait l'objet de travaux inter-associatifs entre Cité-philo, la Ligue des droits de l'Homme, l'association Du côté des femmes avec en appui le Centre régional de documentation et d'information pour le développement et la solidarité internationale (CRDTM).

Ces actions positives ne nous font pas pour autant oublier que beaucoup, voire tout reste à faire. Considérons-nous comme les dignes héritières et héritiers de Madame George Sand : agissons et passons le flambeau aux générations suivantes !

**Hélène Chanson**

*disponible en ligne : la charte européenne www.haut-conseil-egalite.gouv.fr

+

■ **Genre et développement**
Les acteurs et actrices des droits des femmes et de la solidarité internationale se rencontrent et échangent sur leurs pratiques.

*Actes du colloque régional 30-31 mars 2007 - Lille*
*CRDTM – Région Nord Pas-de-Calais – Ritimo*
*Ed. L'Harmattan – ISBN : 978-2-296-061167-5*
*Disponible au CRDTM*

## « Plus c'est gros plus ça passe » ?

Dans le parc Régional du Morvan (Bourgogne), la scierie géante ne se fera pas. Sous la pression des associations, les promoteurs du projet avaient appelé au secours le Conseil d'État. Conclusion rendue le 9 octobre 2013 : le projet ne présente pas de « raisons impératives d'intérêt majeur ». C'est ce qu'on appelle un Grand Projet Inutile.

Un autre ? Dans la Somme, l'association Novissen se bat contre la « Ferme aux 1000 vaches » (bien alignées !) portée par le groupe Ramery et l'imparable argument des emplois. Le chantier avance mais le 24 janvier le préfet demande le démontage d'un bâtiment, non conforme au permis de construire et mordant sur une emprise archéologique. Petite victoire pour les opposants, simple retard pour les promoteurs.

Conseil à ces derniers : si la pilule a du mal à passer, l'argument est tout trouvé : bigger is butter. ■

**Guillaume Delevaque**

## De la TRI faire le tri !

La Région Nord–Pas de Calais vient d'adopter le Master Plan de la Troisième Révolution Industrielle (TRI) de l'économiste Jérémy Rifkin. Son idée majeure ? Rendre une nouvelle compétitivité à la région, cette fois par la performance environnementale. Le plan mise sur l'efficacité énergétique, l'utilisation massive des énergies renouvelables et le recours à un système intelligent de distribution de l'énergie par internet. L'élan fédérateur généré par ce plan sera-t-il l'accélérateur de toutes les dynamiques déjà mises en place ? Entendra-t-on les réserves émises par l'économiste Jean Gadrey qui fait le constat d'une TRI « hypermatérielle, hyperconsumériste et hyperproductiviste » au profit du « tout technologique » ? Celui-ci pointe également un changement venu d'en haut, oubliant le rôle des citoyens. Réseaux, connectez-vous et faites le tri de la TRI ! ■

**Lise Dominguez**

**Publication quadrimestrielle éditée par :** Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités
**Directrice de publication :** Ginette Dhénin Verbrugghe
**Coordinatrice :** Patricia Hanssens
**Comité de rédaction et de relecture :** Laurence Barras, Colette Bloch, Hélène Chanson, Agathe Daly, Guillaume Delevaque, Isabelle Demuynck, Sophie Dufour, Xavier Galand, Patricia Hanssens, Virginie Huvenne,Olivia Mailfert, Janine Taillé, Laureline Vallat, Claude Pruvot, Nathalie Sédou, Laurent Telle, Marianne T'Jampens
**Ont également participé à ce numéro :** Véronique Bellengier, Thibaut Convain, Virginie Deleu, Véronique Dillies, Lise Dominguez, Mireille Havez, Christopher Liénard, Philippe Pary, Vincent Tanguy, Sylvain Touzé, Aude Vidal, Anita Villers, Claude Wagnon
**Illustrations de couverture et P.3 :** Matild Gros – mapauvreamie.ultra-book.com
P.2 : Sophie Dufour
P. 7 et 8 : Boualem
**Photos :** MRES sauf crédit
**Maquette et mise en page :** Marie-Anne Rabier
**Impression :** Tanghe Printing
Encres végétales sans huiles minérales
Ce numéro est gratuit – Valeur 3 euros
Dépôt légal à parution – N° ISSN : 1142 1800
Tirage : 3000 exemplaires
**Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités**
**23, rue Gosselet 59000 Lille – Tél. : 03 20 52 12 02**
**Mél : mres@mres-asso.org ■ Site Web : www.mres-asso.org**

# Le 23, lieu d'ébauches

Poser le regard. C'est ce qu'on dit quand on apprend à peindre, à sculpter, à dessiner. C'est la première chose à faire. Poser, prendre de la distance. Se poser, tout arrêter et regarder. Jauger, pour mieux repartir. C'est ce que tente de proposer le comité de rédaction de ce journal depuis douze ans. C'est ce que je m'échine à faire quand je sollicite (ou harcèle !) les associations pour rédiger des articles.

Dans un réseau militant où l'activisme est une marque de fabrique, c'est une nécessité. Se poser et puis écrire, parler de ce qu'on fait, de ces luttes pour une nature en danger, pour des Roms pourchassés, pour une démocratie à changer. On partage des points de vue et on débat, on s'écharpe parfois. On tente de se remettre en question. Dans ce vaste réseau qui rassemble nombre d'associations diverses, il faut démontrer sans cesse que les frontières entre les combats sont poreuses : pas d'humains sans environnement, pas de nature sans humains. On explore d'autres initiatives, ici, ailleurs. On découvre le parcours de militants associatifs. On s'amuse d'une illustration, on apprécie une photo. On échanger. On fait de l'éduc' pop'. Le 23, un bien commun ?

Au fil des années, le 23 a vécu des renouvellements, sur la forme et le fond. De nouveaux bénévoles reporters sont partis à la rencontre de militants, ont apporté leur regard bien à eux, se sont passionnés pour l'écriture, ont humanisé encore davantage la page.

Des hauts, des bas. Parfois des pépites. Et toujours l'envie de reprendre l'esquisse, de la peaufiner. 12 ans de 23, il est temps pour moi de partir dans le 62. Quittons ce lieu d'ébauches et de débauches pour d'autres rivages. Continuez à bidouiller, à expérimenter, ne lâchez rien. ■

**Patricia Hanssens, coordinatrice du 23**

## SOMMAIRE

**7**
**DOSSIER**
**LES BIENS COMMUNS**

Pourquoi s'intéresser aujourd'hui aux biens communs ? Quels sont-ils précisément ? Quels enjeux posent-ils ? Pourquoi en parle-t-on tant ? Sont-ils en danger, davantage qu'hier ? Dans un contexte de désengagement de l'Etat, les associations peuvent-elles jouer un rôle dans la reconnaissance de certains biens communs à préserver ? Ce dossier apporte quelques éléments de réponses à ces questions. Car un jour le « bien commun » vaincra-t-il le « mal tout seul » ?

5 • PRATIQUES D'ASSOS
Vers un guide du réemploi

12 • LU,VU ET GOÛTU
L'An Peut pU !

15 • UN VISAGE, PARMI D'AUTRES
Philippe Pary, sous les claviers, la plage

4 • PAROLES
Pas d'Amnesty sans chercheurs !
Critique du Do It Yourself

5 • MOUVEMENTS D'AILLEURS
Lucie Sauvé ou l'ErE du temps

6 • ACTU MRES
Dons aux associations, qui peut décrocher la timbale ?
2014, année électorale

11 • PLACE PUBLIQUE
La « rêvolution » du revenu de base
Elle est bio ta cantine ?

12 • LU,VU ET GOÛTU
Combat de thé Darjeeling

13 • LA TÊTE DANS LE SABLE
Tiers-lieu or not tiers-lieu

14 • LA MAIN À LA PÂTE
La Cense Inverse : éclosion d'un habitat partagé
Une peinture rose patate !

16 • NATURE EN RÉGION
Ma vie de Sanguisorbe pimprenelle

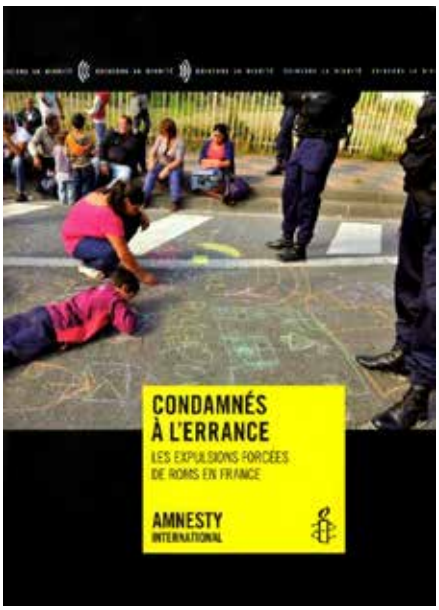


Le rapport « Condamnés à l'errance. Les expulsions forcées de Roms en France » est consultable au CRDTM ou accessible depuis le lien suivant : www.amnesty.fr/Documents/Condamnes-l-errance-Les-expulsions-forcees-des-Roms-en-France

# Pas d'Amnesty sans chercheurs !

Accompagnée de son collègue Marco Perolini, Marion Cadier, chercheuse à Amnesty, était récemment dans le Nord. Tous deux ont pris le temps de rencontrer les militants amnestiens afin de faire la lumière sur le travail de recherche.

En effet, observatoire des droits humains dans le monde, Amnesty international ne serait rien sans la centaine de chercheurs qui, patiemment, rassemblent les preuves d'atteintes aux droits de l'Homme partout dans le monde.

Le dernier rapport, deuxième volet d'une étude consacrée aux Roms de France, est le fruit d'investigations menées notamment dans les métropoles lilloise et lyonnaise où se concentre le quart de ladite population. Il repose sur des témoignages et entretiens menés pendant l'été 2013 auprès d'associations, collectifs de soutien, militants, avocats, personnes de culture rom, préfets, maires mais aussi auprès du Défenseur des droits et des membres de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme.

Le constat est amer. Dans un contexte de stigmatisations, les expulsions ont encore augmenté cette année et demeurent lourdes de conséquences. Contraints à l'errance, les Roms sont entrainés dans une spirale infernale qui tend à les précariser davantage et les empêche de s'inscrire dans une démarche d'intégration.

Les chercheurs sont repartis, les militants ragaillardis. « C'est important d'échanger avec eux », note Janine Taillé, bénévole à Armentières. « Cela donne de la chair à leurs écrits. » Celle-ci prend à présent son bâton de pèlerin pour aller à la rencontre des maires et députés de son territoire. « J'ai des éléments tangibles pour les alerter sur la situation des Roms. Le rapport appelle à préserver la dignité des populations, à garantir l'accès aux soins et à l'éducation. Il cite également des expériences positives de municipalités qui ont créé des villages d'insertion, comme Hellemmes », termine Janine. Des exemples à suivre… ■

**Véronique Bellengier, Patricia Hanssens**

# Critique du Do It Yourself

Issu de la culture squat, le DIY (Do It Yourself) propose de faire soi-même dans l'idée de gagner en autonomie face à la société de consommation. Mais, infusant dans la classe moyenne cultivée et conscientisée, il prend d'autres dimensions.

Économique, le DIY permet par exemple de fabriquer à moindre prix des produits d'entretien à partir d'une bouteille de vinaigre. Sobriété ou défense du pouvoir d'achat pour consommer d'autant plus par ailleurs ?

Et quelles économies d'échelle pour un pain solitaire cuit au four électrique ?

Avec la perceuse qui sert une fois par an et bientôt l'imprimante 3D de salon, le DIY sera une catastrophe écologique, et aussi humaine. Le projet d'autonomie défendu par un auteur comme Castoriadis se perd donc dans le désir d'autonomie que nous vendent les grandes surfaces, flattant un individu en majesté, capable de tout improviser, et qui n'a plus besoin de personne.

**« L'aspiration individuelle à ne dépendre de rien ni de personne conduit à de nouvelles servitudes, à une forme de collectivisme non moins implacable que les communautés étouffantes d'autrefois. »**

**Groupe Marcuse, La liberté dans le coma, La Lenteur, Paris, 2013**

Aujourd'hui, à la campagne, des personnes continuent d'échanger de façon intense dans un cadre local, marchand on non, formel ou non, direct ou non, différé ou immédiat. Elles s'inscrivent dans des circuits d'interdépendance parfois complexes qui permettent une protection contre la pauvreté et la création de liens.

Elles nous rappellent que c'est à plusieurs qu'on se construit, et dans le temps. ■

**Aude Vidal**

Ce texte est une version raccourcie de l'article « Do-it-yourself : le projet d'autonomie de Castoriadis à Castorama », paru dans *Offensive* n°38, octobre 2013.

*Le Do It Yourself peut se faire en collectif, exemple à la Fête de l'Environnement et des Solidarités en juin dernier*

# Vers un guide du réemploi

*Des pièces auto peuvent être réutilisées pour créer une lampe. Lumineux non ?*

Depuis plusieurs années, notre association met à profit toutes les occasions qui se présentent pour sensibiliser le grand public au fléau de l'obsolescence programmée, de la surconsommation et de l'épuisement des ressources qu'elle entraîne.

Souvent la problématique est connue, et même directement expérimentée à l'occasion d'une panne de machine à laver ou d'ordinateur portable. Avec toujours la même interrogation : « Personnellement, que puis-je faire contre ça ? ».

Bien sûr, nous pouvons tous faire quelque chose, encore faut-il savoir où trouver ceux qui peuvent nous donner un coup de main. Nous avons donc décidé de réaliser un guide du réemploi et de seconde vie des produits, outil que chacun pourra s'approprier.

Il rassemblera les coordonnées des institutions, commerces, associations proposant de réparer, louer, acheter ou vendre d'occasion, transformer, emprunter, donner, échanger, partager, reconditionner, s'informer ou initier des actions sur le thème du réemploi ou de la réutilisation. Et quelques bonnes pratiques en prime.

En plus d'aider les citoyens à mieux consommer, cela aura également le bénéfice de promouvoir les acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire.

Nous avons recruté à l'occasion de la grande braderie de quoi constituer un groupe de travail d'une quinzaine de personnes, rassemblant des membres de notre groupe local, des représentants d'autres associations et des simples citoyens intéressés par la démarche. Ensemble nous avons convenu du périmètre et des étapes de réalisation de ce guide, bien aidés pour cela par le « Manuel pour la réalisation de guides du réemploi locaux de la seconde vie des produits » des Amis de la Terre France.

La journée du réemploi du 16 novembre dernier organisée par la mairie de Lille nous a permis de commencer à promouvoir le projet et de nouer contact avec les acteurs du réemploi présents. Nous tâcherons ensuite de concrétiser notre ambition : terminer et diffuser notre guide aux lillois à la fin du printemps 2014 ! ■

**Christopher Liénard - Les Amis de la Terre Nord**

+ Toute aide sera la bienvenue : contactez-nous à l'adresse nord@amisdelaterre.org pour rejoindre le groupe de travail, et aidez-nous à collecter les coordonnées des acteurs du réemploi de la métropole via un formulaire en ligne accessible sur notre site www.amisdelaterrenord.org.

## Les Amis de la Terre

Les Amis de la Terre militent pour une transition vers des sociétés soutenables au Nord comme au Sud.

Engagés en faveur de la justice sociale et environnementale, ils se mobilisent et mènent des actions sur le terrain, au niveau local, national et international. Ils aident les citoyens à comprendre les impacts de leurs consommations, à prendre conscience des alternatives qui sont à leur portée, et à participer aux prises de décisions publiques.

Le groupe local des Amis de la Terre Nord relaie les campagnes nationales et s'implique dans les mobilisations locales.

Ils s'engagent sur les thèmes tels que l'énergie, les villes en transition, le réemploi, les déchets, le climat, la lutte contre les pesticides…

# Lucie Sauvé ou l'ErE du temps

A la question « Comment situer L'Education relative à l'Environnement (ErE) ? », Lucie Sauvé, professeur à l'Université du Québec à Montréal, nous renvoie aux trois perspectives complémentaires : socio-écologique, c'est à dire avoir de l'eau propre à boire, une alimentation de sécurité, des environnements sains à partager, etc. ; sociale, pour le développement fondamental des personnes et des groupes sociaux ; pédagogique pour enrichir les façons d'enseigner et d'apprendre.

Cette personnalité était à Bruxelles à l'automne dernier pour les assises de l'Education relative à l'Environnement (ErE). Elle a apporté quelques éclairages aux visions de l'environnement dont chacun est porteur et identifié une quinzaine de représentations dominantes.

L'environnement, c'est la nature à apprécier, à respecter, à préserver. C'est aussi la ressource à gérer, à partager (appréhendée par le concept du Développement durable), et un système à comprendre, pour mieux décider et apprendre à mieux saisir la complexité. C'est enfin un milieu de vie à connaître, à aménager et une biosphère où vivre ensemble et à long terme.

Une Éducation relative à l'Environnement limitée à l'une ou l'autre des dimensions reste incomplète et entretient une vision biaisée du rapport au monde, nous dit-elle.

L'ErE est à la base de développement de toute personne. Elle contribue à la construction identitaire, à l'apprentissage de l'altérité humaine et aux relations au milieu de vie, notre maison de vie partagée entre les humains et aussi avec les autres formes et systèmes de vie. ■

**Véronique Dillies**

+

**Disponibles au centre de doc**

- **Éducation et environnement à l'école secondaire : modèles d'intervention en éducation relative à l'environnement**
  *SAUVE, Lucie (2001)*
- **Ecole et communauté, une dynamique constructive : guide de pratique et de formation**
  *L'éducation relative à l'environnement; SAUVE, Lucie (2002)*
- **La dimension critique de l'éducation relative à l'environnement**
  *Éducation relative à l'environnement, N° 7 SAUVE, Lucie (2008)*

# Dons aux associations, qui peut décrocher la timbale ?

**En 2014, l'Etat prévoit de réduire ses dépenses de 50 milliards d'euros. Directement ou au travers des dotations aux collectivités locales, le financement des associations en sera affecté à la baisse. Raison supplémentaire pour celles-ci de solliciter le soutien direct des contribuables et de leur permettre de choisir à quoi affecter leurs impôts. Mais pour rendre le don « intéressant », il faut l'accompagner du reçu fiscal permettant déduction d'impôts. Pas si aisé qu'il n'y paraît. Le cas MRES.**

Viviane Tchernonog présentait à Lille le 6 décembre ses riches travaux d'observation du paysage associatif français [1]. Entre crise et mutations, elle précise les grandes évolutions du monde associatif au cours des 5 dernières années (jusque 2011). En matière de financement, la part privée (cotisation des membres, dons des particuliers, mécénat et financement des fondations, participation des usagers) représente 51% du financement total des associations. Les financements publics reculent et changent de nature (renforcement de la commande publique sur la subvention). C'est précisément l'augmentation de la participation des usagers qui a soutenu le développement du secteur associatif. L'appel à la générosité du public continue d'être recherchée, mais, crise aidant, la part des dons est passée de 5 à 4% sur la période.

Pour la MRES, la recherche de diversification des ressources est une attention constante. En avril 2013, le caractère d'intérêt général de l'activité de la MRES a été refusé par les services fiscaux, interdisant par là même d'émettre des reçus de dons (dispositif dit du rescrit fiscal) [2]. En portant recours de cette décision, la MRES a souhaité comprendre pourquoi les services fiscaux ont limité leur lecture de l'activité à la coordination d'actions associatives plus qu'à de l'action directe pour la protection de l'environnement. Cette interprétation de l'administration fiscale apparaît contradictoire avec la position de la préfecture du Nord qui a renouvelé (septembre 2013) à la MRES son agrément de protection de l'environnement, au vu de ses activités.

Cette décision semble confirmer que les services fiscaux considèrent les activités des têtes de réseaux et fédérations comme n'étant pas d'intérêt général, puisque ne bénéficiant pas au grand public. Pour les contribuables que nous sommes, la difficulté reste de comprendre ce qu'est le «grand public» ? Cela revient à dire que les individus, enseignants, animateurs, membres d'associations,... qui utilisent le centre de documentation de la MRES n'en font pas partie.

Malheureusement, cet argument semble devoir cacher un chiffre : 1 milliard d'euros. C'est ce que coûterait le rescrit fiscal au budget de l'Etat. En pleine politique de rigueur et de réduction des déficits publics, cette disposition est qualifiée par certains de niche fiscale et les services de l'Etat ne sont pas prêts à en étendre le nombre de bénéficiaires. Cette position fait fi de l'intérêt pour les associations de diversifier leurs ressources et de se ménager des marges de manoeuvre.

Alors que le budget de l'Etat 2014 annonce vouloir préparer la transition énergétique, nous ne pouvons qu'espérer voir les services fiscaux adapter leur lecture de nos projets associatifs. Et surtout, appeler l'Etat et les collectivités locales à maintenir leurs soutiens à nos actions. ■

**Xavier Galand**

(1) : Le paysage associatif français - mesures et évolutions » 2e édition Dalloz Juris Editions 2013

(2) : « Un intérêt général mal défini » ; Guillaume Delevaque, le 23, n°211, automne 2013

+

■ **« Inventer pour préparer l'avenir » ;**
*Hugues Sibille et Viviane Tchernonog, Le Monde Associations & fondations 3/12/13*

## 2014, année électorale

Les 23 et 30 mars, les français sont appelés aux urnes pour élire leurs conseillers municipaux. Pour la première fois on distinguera sur les listes les noms de ceux qui briguent un mandat communautaire.

Comme elle en a pris l'habitude, la MRES conduira des interpellations, sur 2 formes.

La première est le fruit d'une collaboration avec des réseaux proches : l'APES, la CRESS, et la CPCA qui mettront à disposition de leurs membres un questionnaire dont ils pourront se saisir sur leur territoire.

La seconde sera lilloise et prendra la forme d'un débat, à la MRES le 20 février et réunira les têtes de liste, qui seront interrogées sur les questions qui importent au réseau MRES. ■

## Le guide des Promenades Vertes 2014 est sorti !

Ce guide regroupe plus de 600 sorties nature dans toute la région Nord Pas-de-Calais, organisées par une vingtaine d'associations du réseau MRES.

Disponible dans tous les Offices de Tourisme et Syndicat d'Initiatives de la région, à la MRES et mis à jour tout au long de l'année sur un site dédié : www.lespromenadesvertes.org ■

# Les biens communs

**Pourraient être désignées 'biens communs' toutes les dynamiques par lesquelles des ressources matérielles ou immatérielles, accessibles à tous ou potentiellement destinées à tous, sont produites ou gérées par tous, de la façon la plus ouverte et la plus coopérative possible.**

**Ce mode de gestion collective, attesté depuis le XIIIe siècle (terres de « vaine pasture »*), a fait historiquement ses preuves. L'intérêt qu'il suscite aujourd'hui s'inscrit dans la continuité des initiatives coopératives et des projets solidaristes du XIXe siècle. De façon plus vive encore qu'à cette époque, il trouve son motif dans la conscience des impasses du grand courant de privatisation des ressources naturelles ou culturelles qui se répand dans le monde depuis plusieurs siècles. A l'encontre des solutions étatiques, il s'affirme comme le simple mais exigeant effort de prise en main par les usagers eux-mêmes.**

**Pourquoi s'intéresser aujourd'hui aux biens communs ? Quels sont-ils précisément ? Quels enjeux posent-ils ? Pourquoi en parle-t-on tant ? Sont-ils en danger, davantage qu'hier ? Dans un contexte de désengagement de l'Etat, les associations peuvent-elles jouer un rôle dans la reconnaissance de certains biens communs à préserver ? Ce dossier apporte quelques éléments de réponses à ces questions. Car un jour le « bien commun » vaincra-t-il le « mal tout seul » ?**

**Claude Wagnon, Patricia Hanssens**

* désigne les terrains communaux sur lesquels chacun pouvait faire pâturer son bétail, mode traditionnel d'agriculture, qui fut peu à peu remplacé par un système basé sur la propriété privée, avec le mouvement anglais des « enclosures ».

## Et la MRES alors ? Deux administrateurs témoignent

Constituée à l'issue d'une négociation politique à la fin des années 70, la MRES constitue un bien commun du réseau d'associations environnementalistes, dans un premier temps, puis solidaires, dans un second temps, et plus généralement militantes, aujourd'hui.

La MRES, c'est deux choses : un réseau d'associations et un bâtiment. Le bien commun y est à la fois abstrait (le réseau) et concret (la maison). Le réseau ce sont des actions communes : événements à destination du grand public, échange d'informations, expression collective… La maison, ce sont des salles mises à disposition, des locaux pour les salariés associatifs, des moyens mutualisés (photocopieur, centre de documentation…).

Parfois les deux se croisent. Par exemple, l'accueil de sans-papiers grévistes de la faim est à la fois une action de réseau mais aussi une action de maison ; l'informaticien de la maison apporte également son assistance au réseau via ses compétences et des formations.

Le sentiment collectif au sein de la MRES est un sujet instable. Une des difficultés ces dernières années est sa capacité à renouveler ses instances dirigeantes alors même qu'évolue le groupe d'associations qui la constituent ainsi que leurs militants et que son utilité est largement reconnue de tous. On pose ici la question de l'appropriation de l'objet collectif : qui va s'en occuper ? On affronte de réelles difficultés d'appropriation de l'objet commun (« quelqu'un d'autre finira bien par s'en occuper »).

La partie « maison » de la MRES est à saturation depuis longtemps : il y a bien plus de demandes que d'espace disponible. Les biens communs, quand ce sont des choses concrètes, sont souvent des biens rivaux et leur gestion peut être l'objet de difficultés quotidiennes. Mais on est très loin de la « tragédie des biens communs » grâce à une organisation rodée. On a affaire ici à une construction collective, pérenne même face à la complexité de l'organisation au quotidien. ■

**Philippe Pary**

### La MRES défend les biens communs

La notion de biens communs est centrale parmi les valeurs de la MRES, qui a réfléchi à la glisser dans sa Charte. Il est important pour ce réseau de participer au mouvement pour protéger, défendre, restaurer les biens communs, les promouvoir, les créer et en assurer l'appropriation par tous. ■

**Mireille Havez**

…/…

# Une construction par le collectif

**Entretien avec Jean Gadrey, professeur honoraire d'économie à l'Université de Lille 1.**

**Jean Gadrey, pouvez-vous nous définir la notion de biens communs ?**

Il est nécessaire pour bien comprendre de faire un détour par la notion de « biens publics ». Les biens publics sont liés à l'intervention de l'Etat, garant de l'intérêt général. Chaque citoyen peut en profiter sans avoir à payer individuellement. Exemples : les infrastructures publiques, la défense nationale… qui dit biens publics, dit pouvoirs publics.

Récemment, une nouvelle idée est apparue : « Tout ce à quoi on peut tenir collectivement, ne rentre pas dans la catégorie des biens publics ». Ces biens exigent une mise en commun des ressources, des responsabilités et une gestion collective. Ce sont les biens communs. Exemple : la qualité de l'air en ville. C'est un enjeu identifié dont il faut s'occuper.

Si on veut l'améliorer, différents acteurs doivent intervenir : les ménages, les chauffeurs, les responsables du chauffage. Ils peuvent aussi contribuer financièrement puis veiller ensemble. Dès lors, c'est un bien commun. Il n'est ni typiquement public, ni typiquement privé.

Les biens communs sont des ressources pour la vie et les activités humaines. Les plus connus sont les biens communs naturels mais ce sont aussi les cultures populaires, les connaissances en libre accès. Certains y ajoutent des ressources collectives, des qualités sociétales, des droits universels : exemple l'égalité des hommes et des femmes, la sécurité professionnelle des salariés, la santé publique.

La plupart de ces biens communs ne sont pas des biens issus d'une production, mais sont des qualités de quelque chose. Cette notion posée, il s'agit de gérer ensemble à un degré satisfaisant une ressource, y compris la qualité des écosystèmes. C'est une logique de « prendre soin » plutôt qu'une logique de production classique.

Par ailleurs, ce n'est pas une caractéristique naturelle. C'est un choix, une construction par un collectif. C'est un combat de faire reconnaître que l'eau est un bien commun, que telle parcelle de nature en est un aussi !

**Pourquoi cette appellation de bien commun a-t-elle un certain pouvoir d'attraction ? Qui en parle aujourd'hui et pourquoi ?**

Certes, la notion de bien commun a un certain pouvoir d'attraction aujourd'hui ! Si elle se répand, elle est encore loin de faire l'unanimité !

Ce terme a d'abord été utilisé dans les pays d'Amérique latine, par les « sans terre » du Brésil notamment, ou dans les luttes autour de l'eau. Il s'est répandu lors des forums sociaux mondiaux. C'est donc plutôt un vocable d'associations citoyennes, écologistes, de certaines ONG, mais la monnaie a aussi été vue comme un bien commun.

L'apparition de cette idée est indissociable des crises écologiques et financières. Certes, la crise ne produit pas spontanément la notion de biens communs, qui suppose en fait l'intervention de la société civile pour s'en sortir. Dès lors, ce qui était géré par l'Etat ou des sociétés privées devient l'enjeu d'une gestion collective. Gérer en commun, cela implique de nouvelles formes de responsabilités sociales et environnementales des entreprises, des collectivités mais aussi des consommateurs.

La notion de bien commun met en avant la primauté d'une montée en qualité sur le toujours plus de quantité, de la coopération sur la concurrence, de la démocratie sur les décisions publiques ou privées autocratiques. C'est un nouveau cadre de pensée et d'action. Les biens communs deviennent aujourd'hui l'enjeu essentiel de la transition écologique et sociale.

**La MRES, un bien commun ?**

Un réseau inter associatif dispose par essence d'un certain nombre de caractéristiques d'un bien commun : il vise la coopération des associations entre elles, une diffusion partenariale, des connaissances mutuelles, accessibles à tous. Le tout est fondé sur des valeurs communes, ou acceptées comme telles, toutes en lien avec des biens communs. La MRES est gérée par un certain nombre d'acteurs. On est typiquement là dans le bien commun.

Mais de là à faire accepter le terme pour qualifier la MRES ou le réseau MRES, là c'est autre chose, cela nécessite que les gens s'en emparent, réfléchissent, se disent « ok, mais il va falloir y travailler » ! Les valeurs de la MRES, noir sur blanc, c'est quoi ? Derrière chacune de ses valeurs qui sont affichées, affirmées, est-il légitime ou non de dire qu'il y a une notion de biens communs ? Ou bien est-ce que c'est factice et que ce n'est pas la peine non plus de tout ramener à une seule notion ?

Encore une fois, les biens communs ça marche à condition qu'on décide ensemble, de qualifier et d'institutionnaliser un bien ainsi ! ■

**Propos recueillis par Virginie Huvenne**

# Quand l'utilité sociale peut nous « servir » !

**Perdu dans l'univers des biens communs, de l'intérêt général et de l'utilité sociale ? Accrochez-vous à la branche ! Le projet de recherche-action CORUS ESS, porté par le réseau d'économie solidaire régional APES et deux laboratoires universitaires, va éclairer notre lanterne... Et se penche surtout sur l'intérêt pour le monde associatif de s'approprier ces notions.**

*Dans les AMAP, les consommateurs soutiennent leur agriculteur par une rémunération juste et par des chantiers participatifs.*

Selon Samuel Pinaud, ingénieur d'études coordonnant CORUS-ESS, faire appel à la notion de biens communs a d'abord permis aux associations d'avoir des ressources intellectuelles en plus. *« Lorsque le prix Nobel de l'économie a été décerné il y a 4 ans à Elinor Ostrom* pour son travail sur les biens communs, cela a pu donner de la légitimité à leurs actions et à leurs revendications »*, note-t-il.

Quant à la notion d'utilité sociale, elle a émergé alors que celle d'intérêt général était de moins en moins évoquée. *« Dans un contexte de désengagement de l'Etat, garant de l'intérêt général, ce sont les associations qui ont pris en charge des activités dites d' « utilité sociale ». Sur le fond, les finalités recherchées sont les mêmes : produire des biens communs. »*

Cependant, soumises à l'instrumentalisation des pouvoirs publics, qui passent commande aux associations avec une vision parcellisée de celles-ci, elles sont contraintes d'adopter une logique de projet à court terme qui peut leur faire perdre de vue leurs finalités.

Comment se réapproprier leurs actions ? Le projet CORUS-ESS propose une voie. *« Il s'agit de trouver des outils de reconnaissance de l'utilité sociale produite par l'ESS sur le territoire, en explorant des méthodes d'évaluation qui laissent place à la concertation entre les parties prenantes. »*

Concrètement, le projet s'est intéressé aux circuits courts alimentaires. Ainsi, à Arras ont été réunis des AMAP et d'autres associations de soutien à l'agriculture paysanne, l'UFC-Que choisir, mais aussi la FNSEA, syndicat agricole majoritaire, et puis des élus. On leur a demandé quelle utilité sociale ils souhaitaient produire collectivement, par le biais de ces circuits courts. Si des dimensions font consensus, comme la relocalisation ou la rémunération juste du producteur, il y a des indicateurs plus controversés comme les effets sur la santé ou l'environnement ! *« Cette démarche peut être un outil de mobilisation, qui légitime les actions productrices de biens communs ainsi définis. Elle pourrait aboutir à la mise en place d'un label. Les pouvoirs publics peuvent aussi s'en saisir pour soutenir les acteurs de l'ESS... »* ■

**Patricia Hanssens**

* Elle a montré que la gestion efficace des biens communs (des ressources naturelles par exemple, un pâturage collectif plus précisément) ne passait pas forcément par la définition de droits de propriété ou par la gestion publique mais peut aussi passer par la gestion collective (une communauté villageoise, la population d'un quartier etc.).

**Disponibles au centre de doc**

- **Les nouveaux indicateurs de richesses**
  *GADREY Jean, JANY-CATRISSE Florence, Editions La Découverte*
- **Les batailles de l'eau; Pour un bien commun de l'humanité**
  *LARBI BOUGUERRA Mohammed, Editions Charles Léopold Mayer*
- **Water makes money**
  *FRANCKE Leslie, LORENZ Herdolor, Kem Film - 90mn*
- **De l'intérêt général à l'utilité sociale : la reconfiguration de l'action publique entre Etat, associations et participation citoyenne**
  *ENGELS Xavier, HELY Matthieu, PEYRIN Aurélie, TROUVE Hélène, Editions L'Harmattan*

## Monétarisation du vivant

La question de la monétarisation de la nature, dans le but de la préserver, est une question complexe. Ses défenseurs fondent leur argumentation sur l'idée suivante : attribuer un prix, un coût, à des bouts de nature, peut modifier des comportements, des décisions. Jean Gadrey nous met en garde sur les dérives possibles de cette monétarisation, notamment sur « des monstruosités écologiques » comme la plantation de monocultures d'arbres pour compenser des émissions de carbone. Débat lancé, à suivre. ■

Source : résumé 2 pages – blog Jean Gadrey. Alternatives économiques - Octobre 2013.

# L'eau, bien commun vital !

L'eau, bien commun évident, ne l'est pas au même titre que le sont le pétrole ou les minerais, ressources non-renouvelables. Le problème pour l'eau, ressource permanente, concerne les conditions de sa captation, de sa distribution. Actuellement sous le contrôle de gestionnaires habiles, il constitue un marché lucratif, sous couvert de délégation de service public.

Les disparités de l'accès à l'eau pour tous sont rapidement apparues. Les lieux où la demande était en constante évolution ont été privilégiés. L'eau polluée est nettoyée, l'eau de mer est dessalée, l'eau rare peut être fournie partout à ceux qui peuvent se l'offrir évidemment.

Pour les autres, les millions de pauvres des bidonvilles, les paysans de contrées isolées, reste une eau saumâtre, rare et des conditions de vies précaires au point que l'ONU a décrété en juillet 2010 l'accès à une eau comme un DROIT.

A l'occasion du 6e Forum Mondial de l'eau qui s'était déroulé en mars 2012 à Marseille, un appel avait été lancé pour rappeler que le droit à l'eau, patrimoine de l'humanité, ne se vend pas. Le collectif « eau équitable » de Lille en avait été partie prenante.

En Nord Pas-de-Calais, la fin de la délégation de service public dédiée à Eaux du Nord, filiale de Suez Environnement, en 2015 provoque alors une certaine effervescence au sein de Lille Métropole Communauté Urbaine. Les arguments en faveur d'un retour en régie publique semblaient convaincre, étayés par les retours d'expérience positifs d'autres collectivités.

Après un lourd contentieux entre la métropole et le délégataire qui a duré plusieurs années, le dialogue a été finalement renoué. LMCU a décidé de lancer un appel d'offre pour la distribution de l'eau au lieu d'une reconduction de délégation de service public pour 8 ans comme envisagé à un moment donné.

Seul acquis positif à nos yeux, la propriété de plus de 75% de la production de l'eau par Lille Communauté Urbaine. Pour la distribution... c'est à suivre ! ■

**Anita Villers - EDA**

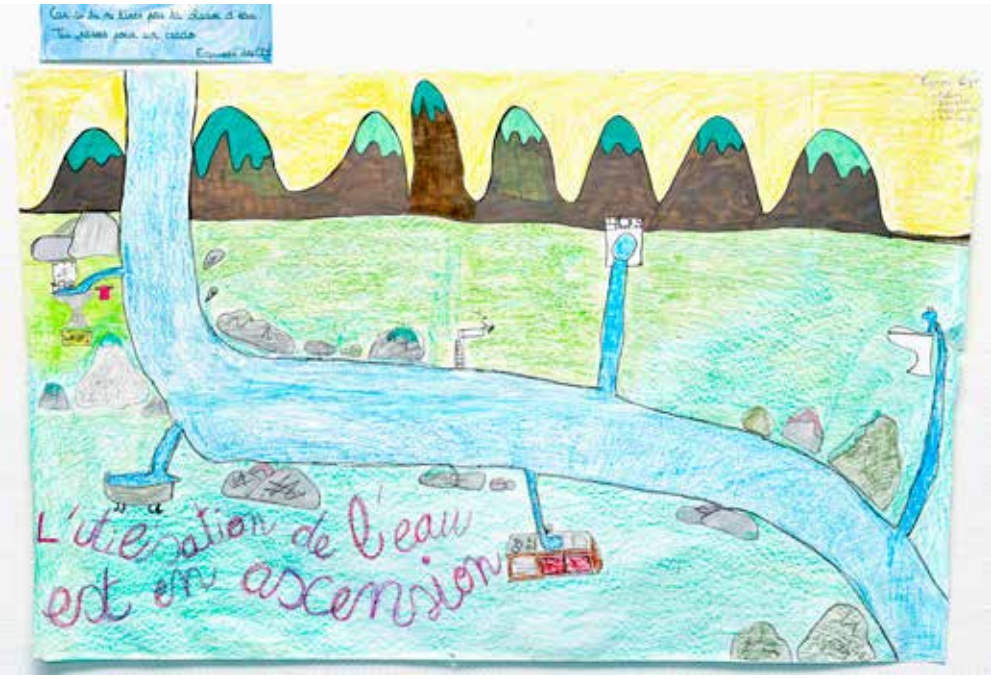


*Dessin d'enfants réalisé lors de la Semaine de la Solidarité Internationale*

# Et la co[EAU]pération internationale ?

La coopération dans le domaine de l'eau est cruciale pour la sécurité, la lutte contre la pauvreté, la justice sociale et l'égalité entre les sexes. Elle crée des bénéfices économiques, préserve les ressources en eau et construit la paix.

D'un gaspillage insolent dans certaines régions occidentales (jusqu'à 40% d'eau potable perdue pour causes de fuites) à une désertification toujours croissante dans d'autres (plusieurs millions d'émigrés climatiques par an fuyant l'avancée fulgurante des déserts), les inégalités d'accès à l'eau et à l'assainissement sont flagrantes et ne cessent de croître.

Mais cela relève d'un problème, bien plus profond : la démocratisation de la gestion des biens communs.

En effet, l'eau ne connaissant pas de frontières, sa gestion est parfois extrêmement complexe, en particulier dans les cas des espaces transfrontaliers, et nécessite donc d'être imaginée et réalisée de façon coopérative, avec l'ensemble des parties prenantes. La mise en place d'espaces d'échanges et de concertation est donc indispensable à la prise en main des projets par les populations, garantissant ainsi leur pérennité.

Certaines démarches innovantes en la matière ont vu le jour ces dernières années. Les reporters de *l'association Interphaz* sont partis à la découverte de ces initiatives collectives, afin de rediffuser et capitaliser les bonnes pratiques repérées.

Un exemple phare est celui du *projet Afromaison,* en Ouganda et Éthiopie, qui a abouti à la co-construction de plans de gestion des ressources naturelles avec les populations locales concernées. Axé sur 3 orientations principales, le risque érosif, les modes de pâturage et l'accès à l'eau, il s'est appuyé sur des concertations régulières avec les agriculteurs, le reste de la population et des gestionnaires naturels des deux pays, permettant de trouver un équilibre entre les besoins respectifs de chacun et la nécessaire protection des écosystèmes. ■

**Olivia Mailfert - Lianes Coopération**

+ Plus d'infos sur www.projets.utopie-realiste.org

## 2013 : Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau

Coïncidant avec le 20e anniversaire de la Journée mondiale de l'eau du 22 mars, elle a suscité une forte dynamique dans ce domaine. Les temps d'échanges et de réflexions ont foisonné, les actions de plaidoyers se sont multipliées, favorisant une prise de conscience de la société civile comme des institutions et l'impulsion de nombreux projets.

# La « rêvolution » du revenu de base

**Quel est le point commun entre l'Université Populaire et Citoyenne de Roubaix, les Colibris, le SEL, à Petits Pas, les Amis du Monde Diplo, le Pas de Côté… ? Tous s'intéressent au revenu de base ! Une campagne a été lancée depuis plusieurs mois autour d'une initiative citoyenne européenne. Même si le million de signatures n'a pas été atteint, la mobilisation qu'elle a suscitée a été l'occasion de lancer un débat sur la lutte contre la pauvreté et sur la valeur « travail ». Qui n'est pas clos.**

Le revenu de base consiste à donner à chacun, de sa naissance à sa mort, de quoi vivre dignement, en tant qu'être humain et citoyen, et de façon inconditionnelle et indépendante d'un travail salarié. Geste de confiance envers chaque individu, celui-ci présente l'avantage de déconnecter l'emploi du revenu. Chacun peut ainsi dégager du temps libéré pour soi, les siens et le bien commun. Le revenu de base facilite la reconnaissance d'autres formes de richesses.

Il ne constitue pas pour autant une désincitation au travail, puisque tout revenu supplémentaire s'ajoute à ce revenu.

Des expérimentations partout dans le monde ont prouvé les effets bénéfiques en termes de santé publique, d'éducation, d'économie locale et surtout de citoyenneté. En Namibie, une expérimentation est menée dans un village durant deux ans. On y a constaté une baisse du chômage, une augmentation de la scolarité et une amélioration de la santé, tandis que l'artisanat s'est développé.

Dans la ville de Dauphin au Canada, une autre expérimentation a été menée durant 4 ans dans les années 70. Le nombre d'heures travaillées a diminué seulement de 1 %, les jeunes ont pu prolonger leurs études et l'hospitalisation ainsi que la criminalité ont diminué.

Le Brésil l'a mis dans sa constitution depuis 2004 et l'UNICEF le teste par le biais d'associations féministes en Inde.

Nous pouvons raisonnablement attendre de cette rêvolution humaniste un apaisement individuel et collectif. ■

**Virginie Deleu**

+ www.revenudebase.info
sur facebook : revenudebaselille ou revenudebaselille@gmail.com
A lire sur le site de l'UPC, « Du RMI à l'allocation universelle », cahier n° 12 : www.upc-roubaix.org

# Elle est bio ta cantine ?

L'agriculture biologique proscrit les produits chimiques de synthèse et les OGM. Ainsi, les agriculteurs mettent en place des techniques qui permettent de protéger les ressources (eau, air, sol). Alors, pourquoi ne pas soutenir cette agriculture en consommant bio ? Et pourquoi ne pas l'appliquer dans la restauration collective de ma commune, d'autant que le Grenelle de l'environnement a fixé un objectif de 20 % de surface utile en agriculture bio en France d'ici 2020.

Oui mais voilà :

« Introduire des produits bio et locaux, je suis pour, mais ce n'est pas possible pour ma commune à cause :

- du prix
- des marchés publics qui empêchent de travailler avec des producteurs locaux
- du manque de producteurs bio en région
- du manque de filières en capacité de répondre à nos contraintes techniques…

C'est pourquoi, je préfère d'abord travailler avec des produits locaux. »

Voici quelques arguments que peuvent avancer des élus pour expliquer le « non-engagement » de la commune dans une démarche d'introduction de produits bio en restauration.

Cependant, aujourd'hui, fort d'un travail mené avec les communes des territoires pilotes (LMCU, Communauté d'Agglomération du Douaisis et Artois Comm) il existe des outils et des formations pour atteindre au minimum 20% de produits bio et locaux tout en limitant les surcoûts. Il convient aussi de rappeler que les filières bio en région peuvent fournir en quantité et en qualité la restauration collective, qui ne représente finalement que peu de volumes. Exemple : il faudrait environ 120 ha de maraîchage bio pour couvrir les besoins en légumes de toutes les restaurations municipales de la métropole lilloise, or, il y a 7 100 ha de surfaces bio en région).

- Citoyen-ne-s n'hésitez pas à demander du bio dans votre commune aux différents candidats !
- Candidat-e-s aux élections, n'hésitez pas à inscrire le bio au menu de votre restauration et de votre programme, A PRO BIO pourra vous accompagner dans le cadre de votre mandat. ■

**Thibaut Convain, A PRO BIO – Pôle de Ressources, de Promotion et Développement de la filière bio du Nord Pas-de-Calais**

# L'AN Peut pU !

Charles Altorffer

Avec la psychanalyse urbaine, Laurent Petit, auteur du livre et créateur de l'Agence Nationale de Psychanalyse Urbaine (ANPU), a inventé une démarche qu'il espère voir appliquée au monde entier, "l'objectif étant de se retrouver avec un enchantement sans bornes qui aurait cherché durant des siècles son équivalent dans la réalité…" ; mais se prend-il vraiment au sérieux tant le propos prête souvent à rire ?

Dans ce livre partagé en onze "leçons" (est-ce un clin d'oeil aux séminaires lacaniens* ?), il décrit les balbutiements et la structuration de cette méthode de la ville de Vierzon (qui semble avoir essuyé les plâtres) à Alger en passant par Marseille et la zone de l'Union (59).

Quand je vois le désastre que constituent une majorité de nos villes (bétonnage inhumain, surreprésentation des commerces et bureaux, envahissement par l'automobile et ses infrastructures, chantier permanent, façades délabrées…) je me dis que cela ne peut qu'être le résultat d'une volonté morbide et que donc chercher à soigner la psyché des villes peut faire sens. Pourquoi donc ne pas se tourner vers la psychanalyse en l'appliquant non plus à un individu mais à une collectivité ? La multiplication des "Zones d'Occupations Bucoliques" (ZOB) nous changerait des ZI, ZAC et autres ZUS : on reconnaitra l'arbre à ses fruits.

Nous découvrons donc une méthode commençant par l'écoute des habitants via des "opérations divan" où ils se soumettent au "questionnaire chinois". De même que pour Lacan l'inconscient est structuré comme un langage, l'ANPU cherche à faire parler les cartes et les noms du territoire analysé et décrypte ses névroses (si si !) via le "Schéma névro-Constructeur". La ville ainsi analysée se verra publiquement proposer un TRU (traitement radical urbain) qui lui ouvrira la voie vers l'enchantement sans bornes promis…

Je suis néanmoins surpris que tant de villes aient accepté d'engager l'argent de leurs électeurs dans une démarche que beaucoup qualifieront de vaste fumisterie, sous couvert de jargon tiré par les cheveux, mais il est vrai que Lacan a ouvert la voie.

Cependant l'ANPU étant la seule agence de psychanalyse urbaine au monde, nous ne doutons pas qu'elle soit la meilleure. ■

**Laurent Telle**

+ L'ouvrage de Laurent Petit, « La ville sur le divan », éditions La contre-allée, est disponible au centre de doc MRES.

* Note de Claude Wagnon, participant émérite du comité de rédaction : la division de livre en « Onze leçons » pourrait être un décalque du livre (humoristique lui aussi, ce qui est moins souvent le cas des séminaires de J. Lacan !) de Dominique Noguez « Comment rater complètement sa vie en onze leçons ? »

# Combat de thé Darjeeling

Achat du thé Darjeeling à la superette du coin : j'entre, je vais au rayon thé et infusions au fond du magasin. Je trouve une sorte de Darjeeling. Je passe à la caisse : « bonjour, 2, 72 € s'il vous plaît ». « Au revoir », je sors.

Achat du thé Darjeeling au palais des thés : je rentre dans une boutique dans le Vieux Lille. Je reste un instant tétanisée devant un pan de mur entièrement recouvert de pots de thés serrés les uns contre les autres sur des étagères. Lequel choisir ? Une vendeuse m'accueille et me demande ce que je désire. « Je cherche du thé Darjeeling » « Oui, lequel ? », me répond-elle, et devant mon air ignorant, elle ouvre plusieurs grands pots en métal et me fait sentir, successivement, plusieurs sortes de thés Darjeeling. La tête baissée dans les pots, des noms virevoltent autour de moi : récolte du printemps, d'été, d'automne, Darjeeling Orange Valley, Namring Upper, singbulli, Gielle, Margaret'Hope, Puttabong Muscatel, Grand Himalaya Grade : F.T.G.F.O.P. *Finest Tippy Golden Flowery Orange Pekoe.* Je ne distingue plus de différence de parfum. Celui-là ou un autre… Je choisis le dernier senti. La vendeuse m'annonce des notes miellées, fruitées ainsi que quelques notes épicées et végétales. J'opine de la tête. Elle pèse 100 gr et les empaquette. « 11 € s'il vous plaît » Je paye, « au revoir », et je sors. « Il a intérêt à être bon ! » marmonné-je en sortant. Préparation des 2 tasses : laissez infuser 4 mn la boule de thé et le sachet, dans de l'eau chaude mais non bouillante.

Dégustation : je bois les thés, tasse après tasse. Je suis agitée, tourmentée, puis dépitée. Je ne suis pas neurasthénique mais je suis terriblement attristée et atterrée : c'est tellement décevant. Malgré leurs spécificités, ces thés n'ont pas récolté mon adhésion ! J'aurais tant souhaité être réconfortée par le breuvage en toute sérénité. Sans les plébisciter, je vous invite à chercher votre vérité en tentant cette « pas si terrible expérience ». Vos papilles seront peut-être moins désappointées. ■

**Sophie Dufour**

Notes du comité de rédaction : cet article a donné lieu à de nombreux débats au sein de notre comité, qui s'est étripé sur l'incidence de l'emballage et de la provenance du thé sur sa qualité et son prix. Ainsi, le premier thé Darjeeling est-il en vrac ou en sachets ? A-t-il été acheté dans le même quartier de Lille que le second thé ? Le second thé est-il bio ou de commerce équitable ? N'aurait-il pas mieux valu tenir compte d'autres critères que celui du goût, comme celui de l'accueil en magasin, jovial ou glacial, du temps d'attente en caisse et de l'âge du capitaine ? Des questions à considérer lors du prochain combat !

# Tiers-lieu or not tiers-lieu

Dernier concept à la mode, le « tiers-lieu » est vendeur. La notion est intéressante, mais voilà qu'à se laisser aller au marketing territorial, on en détourne le sens.

Le terme vient de Ray Oldenburg, chercheur américain en sociologie urbaine qui décrit le rôle social de lieux informels dans « The Great good place »*, publié en 1989. Il observe que les individus ont besoin de quitter deux lieux - domicile/travail - pour rejoindre un autre espace (third place) où l'on éprouve un sentiment d'appartenance tout en se sentant libre, où l'on participe à la vie publique par la conversation et le brassage d'idées. L'agora grecque, les cafés de la révolution française, les biergarten, pubs, marchés, salons de coiffure, places centrales constituent des espaces libres de contraintes, neutres, simples, faciles d'accès et régulièrement fréquentés. Selon Oldenburg, ils permettent l'exercice d'une démocratie locale, favorisant les interactions sociales, l'ouverture, la convivialité.

Ces espaces se sont effacés de la ville américaine, comme les main streets au profit des malls (centres commerciaux) facteurs d'anonymat, éloignés dans leur organisation d'une rue principale riche de repères. Le banlieusard ne dispose plus d'un lieu partagé à dimension publique près de chez lui. Pas d'alternative à la télévision et à l'automobile. En décrivant cette « vie sans communauté », Oldenburg plaide pour la rénovation de la vie publique.

Ironiquement, le concept a été repris dans la stratégie marketing de la chaîne américaine de cafés Starbucks. Il est réutilisé dans des colloques dédiés à l'innovation et à la créativité : le tiers-lieu y est présenté comme une fusion heureuse de l'espace du travail et de la maison... Pour compenser l'ennui au bureau ? D'autres s'en inspirent pour remettre en cause une certaine organisation salariale ou un mode de vie axé sur la consommation à tout prix. Le plus souvent, on inverse la proposition initiale. Le lieu du travail est transformé en « tiers-lieu » ; on charge celui-ci d'une intention à laquelle il échappait. Là où on venait se défaire du boulot, on le ramène. Là où il y avait activité indépendante de la fonction, on cherche à créer un modèle économique. Là où il y avait simplicité et spontanéité, désormais on conceptualise, on revendique. Bref, on rétrécit l'usage à une communauté (d'initiés) au sens français, et non anglo-saxon (community).

L'association Anis organisait il y a peu d'intéressantes Roumics** dédiées aux tiers-lieux. Suis-je ou ne ne suis-je pas un tiers-lieu, telle ne fut pas la question. Les débats ont porté sur la coopération au sein de ces espaces hybrides, sur leurs finalités. Les initiatives présentées semblaient répondre à une insatisfaction professionnelle et démocratique évidente. Certains s'en référaient même au tiers état. Mutualab, Coroutine, Baraka, MRES et d'autres encore sont sans conteste des espaces de vie démocratique, d'expériences, de débats. Tiers-lieux pour autant ? Bien qu'ils s'y apparentent, difficilement au sens d'Oldenburg, tant certains codes sont nécessaires pour y accéder. Mais si l'on se réclame des tiers-lieux pour dénoncer la privatisation et la standardisation continues de l'espace public, cela peut prendre une autre tournure. Le tiers-lieu entendu par nos gouvernants, non comme une solution à la mode, mais comme une alerte, ce serait déjà ça de gagné.

**Nathalie Sédou**

* Ray Oldenburg, The Great Good Place : Cafes, Coffee Shops, Bookstores, Bars, Hair Salons, and Other Hangouts at the Heart of a Community, Marlowe & Co, 1989 (3e édition : 1999) - A notre connaissance, il n'existe pas d'édition française.

** Rencontres OUvertes du Multimedia et de l'Internet Citoyen et Solidaire 19 novembre 2013 à Lille

*Extrait du dessin d'Etienne Appert réalisé pour les Roumics 2013*

# La Cense Inverse : éclosion d'un habitat partagé

**Un groupe de jeunes à la sensibilité écolo s'est installé près de Saint-Amand et retape un corps de ferme à coups de chantiers participatifs, similaires à de nombreux projets en France.**

En 2011, 7 personnes intéressées par l'écologie, résidant sur Lille, se retrouvent autour d'un projet : vivre en habitat participatif pour concrétiser des aspirations écologistes et humanistes. L'idée part du constat qu'il est plus facile d'atteindre ces objectifs à plusieurs. Cela permet notamment de mutualiser des espaces, des biens d'équipements, de partager les contraintes. Le lieu tel qu'il est imaginé comprendrait un grand jardin potager, un verger, des ruches…

Le groupe se réunit régulièrement au cours de l'année 2011 pour définir dans une charte un projet d'habitat partagé. Les débats portent aussi bien sur les objectifs écologiques du lieu que sur la définition des espaces privatifs ou communs et l'organisation permettant de faire vivre harmonieusement le lieu (processus de prise de décision par consensus…). Une Société Civile Immobilière est créée par les membres du groupe (constitué alors de 5 personnes) qui en deviennent sociétaires. Pour ce faire, un travail sur les statuts, définir les conditions d'entrée et de départ, etc. a été nécessaire.

S'ensuit la recherche du lieu qui doit répondre à des critères d'ordre financier, géographique et organisationnel. En fin d'année, le choix s'arrête sur une ferme (cense) à restaurer à Saméon. Le site se prête au projet : bon agencement des dépendances, proximité d'une gare permettant des liaisons aisées domicile-travail, prix abordable (240 000€ s'inscrivant dans le budget fixé de 100 000€ -120 000€ par lot incluant le budget travaux). En avril 2013, l'acte de vente est signé. Après de nombreuses démarches pour démontrer la conformité du projet avec les règles d'urbanisme et d'assainissement, le permis de construire est accordé.

Cense inverse

Dès l'été, des chantiers participatifs s'organisent permettant aux novices de s'initier à des modes alternatifs de construction (ossature bois-paille…). Les travaux sont planifiés de façon à avancer conjointement sur les parties privatives et communes : l'argile issue du décaissement des bassins de phytoépuration sera ainsi utilisée pour enduire les murs en paille d'un logement. Le groupe s'est installé l'été dernier et prévoit à terme la réalisation de 4 à 5 lots et un espace commun.

**Sylvain Touzé, Espace Info Energie MRES**

+ La Cense Inverse recherche de nouveaux habitants intéressés pour rejoindre l'équipe. Contact & informations : lacenseinverse@herbesfolles.org- http://lacenseinverse.wordpress.com

# Une peinture rose patate !

**L'association A Petits Pas (qui anime un Point Environnement Conseil[1]) propose régulièrement des chantiers de découverte sur les peintures naturelles[2].**

## Voici la recette :

- 1 kg de pommes de terre
- 1,5 kg de blanc de Meudon
- 50 g de pigments naturels
- un peu de liquide vaisselle

Pour un mur extérieur, rajouter quelques gouttes d'essence de térébenthine et de la cire d'abeille

Éplucher et cuire les pommes de terre à l'eau. Réduire en purée. Ajouter le blanc de Meudon dilué préalablement dans l'eau, des pigments naturels et de l'eau jusqu'à consistance d'une pâte à crêpe épaisse. Puis un peu de liquide vaisselle.

Un peu de pigment naturel rouge[3] pour faire rosir les patates ![4]

+ Réseau des Points Environnement Conseil : un service gratuit près de chez vous, pour agir ou s'informer sur l'environnement, www.pec5962.org

1. Réseau des Points Environnement Conseil : un service gratuit près de chez vous, pour agir ou s'informer sur l'environnement, www.pec5962.org

2. Une fiche éco-geste : Choisir et fabriquer soi-même des peintures naturelles est téléchargeable sur le site www.pec5962.org

3. Vous pouvez opter pour le bleu, les goûts et les couleurs…

4. Le comité de rédaction décline toute responsabilité en cas de tentatives de léchage de murs…

## Nouvelle-Calédonie

### Une association flore-issante

La Nouvelle-Calédonie est connue et reconnue comme un hot-spot de biodiversité avec une flore d'une remarquable originalité. D'une grande richesse (3371 espèces, à comparer avec les 5000 espèces recensées en métropole) avec un taux d'endémisme de 75%, elle se singularise de plus par la présence de plusieurs reliques comme par exemple les nombreux araucarias ou l'espèce connue appartenant à la lignée la plus primitive des plantes à fleurs actuelles (Amborella trichopoda). Les menaces sur la flore calédonienne sont nombreuses : espèces invasives (1ère menace en contexte ilien), exploitation minière (nickel), urbanisation… et seuls 5% de la flore calédonienne sont aujourd'hui classés sur les listes rouges des espèces menacées de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature. L'association Endemia se mobilise pour constituer une autorité locale et animer un réseau d'experts afin d'accélérer la définition des statuts de conservation de la flore calédonienne.

**Vincent Tanguy – ex. Directeur adjoint MRES expatrié**

# Philippe Pary, sous les claviers la plage

**J'étais un peu anxieuse à l'idée de rencontrer Philippe, ce bénévole de l'association Chtinux devenu trésorier de la MRES, tout en gérant une SCOP dans l'informatique libre. Je m'étais préparée à recevoir un geek : t-shirt floqué « Free Hub », lunettes et touche de clavier en pendentif. Il m'aurait conté sa relation fusionnelle avec sa machine, j'aurais feint de comprendre.**

A peine entré dans le bureau des Blongios, lieu du rendez-vous, Philippe commence par s'inquiéter des conditions de travail : « il pourrait pas y avoir un coup de neuf sur les peintures ? Au moins pour le respect des salariés ! Il faudrait un chantier participatif ». Me voilà partie faire un grand huit intellectuel dans des contrées inconnues ! Réactif, dynamique, volubile, il bouillonne et saute d'une idée à l'autre. Il faut suivre ! On découvre un jeune militant souriant qui croit en une société plus démocratique et libre et souhaite diffuser un usage participatif de l'informatique.

Nous sommes à la fin des années 90, période où l'usage de l'informatique se développe. Vivant à Hem, Philippe adhère à l'association Ordinat'hem qui souhaite démocratiser l'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication et qui propose des cours aux habitants de la ville. Il entame à 17 ans une formation en programmation informatique. Le volet social de l'association (accompagnement des chômeurs à la prise en main de l'outil informatique) l'interpelle. Il estime que la maîtrise de l'informatique peut avoir des retombées positives sur les recherches d'emploi et devient formateur bénévole à son tour.

Parti suivre des études en programmation informatique, il rencontre des difficultés pour acquérir légalement des logiciels propriétaires, onéreux mais nécessaires à la formation. Les télécharger illégalement ? Réfractaire à cette idée, il cherche une alternative et se tourne vers une association d'étudiants utilisateurs de Linux[1], Campux. Il découvre « les enjeux de société liés à leur utilisation » : la réappropriation citoyenne de l'informatique et la liberté d'utilisation. Contrairement à un logiciel propriétaire dont les utilisateurs ne maîtrisent pas les évolutions, la communauté d'individus contrôle le développement d'un logiciel libre, peut étudier et comprendre le fonctionnement du logiciel, le modifier et le partager.

## De Campux à Chtinux

En 2006, loin de craindre les responsabilités, Philippe devient président de Campux. L'association est rebaptisée « Chtinux, bière et frites à Lille ». Le ton est donné, on y fera de l'informatique en toute convivialité ! Cultivant les relations entre individus et la volonté de sensibiliser le grand public, l'association participe à la Braderie solidaire, organise des install parties au Café Citoyen ou à la MRES. Participation des acteurs aux processus de décision, réutilisation d'ordinateurs apparemment obsolètes… Ces temps d'échanges démontrent que l'utilisation des logiciels libres répond aux problématiques de développement durable.

P.Hanssens

Logiquement, Chtinux adhère à la MRES en 2007 et Philippe coopère avec des associations du réseau : ADAV pour un projet de cartographie libre, le Centre de doc, etc. Il prend part à des revendications plus larges et s'oppose à des projets de loi qu'il considère comme des menaces pour le logiciel libre et la démocratie (Hadopi[2], ACTA[3]). Ce grand enfant, adepte des soirées bière-foot, s'étonne lui-même de son intérêt pour ces combats : « oh en fait, c'est des sujets sérieux, compliqués ». En 2009, il renonce à la présidence de Chtinux et devient une première fois papa.

Puis il devient administrateur de la MRES avec la volonté d'encourager les initiatives liées à la philosophie « Do it yourself » (collectif Lille Makers etc.). Il soutient des projets comme l'Open Bidouille Camp et y participe pour défendre l'utilisation citoyenne et collaborative des TIC. Devenu papa une deuxième fois, il est toujours prêt à relever des défis et devient trésorier de la MRES dans un contexte financier délicat. Il porte une attention particulière au bien-être des salariés et prend son poste à bras le corps : « je passe plus de temps à la MRES qu'à Chtinux maintenant ». Il soutient les revendications des « associations de fait » (Colibris, Lille makers, etc.) et souhaite que ces communautés informelles, qui sont des associations dont le seul défaut est de ne pas avoir besoin ou envie de se déclarer en préfecture, puissent intégrer la MRES de plein droit.

Il aurait certainement encore beaucoup à dire mais l'heure tourne. Philippe repart sur les chapeaux de roues vers d'autres projets. Voilà un homme qui a toujours une longueur d'avance…

**Agathe Daly**

1. Système d'exploitation libre

2-.Haute Autorité pour la diffusion des oeuvres et la protection des droits d'auteurs

3. Accord Commercial international Anti-Contrefaçon

# Ma vie de Sanguisorbe pimprenelle

CBNBL

*Inflorescence de la Sanguisorbe pimprenelle : les élégants petits pompons rouges sont les pistils*

*En plus des pistils, sont ici visibles les étamines pendantes et couronnées d'un délicat jaune pâle*

Je suis une belle plante, de 15 à 30 cm de haut, parfois jusque 80 cm. Je ne suis pas peu fière d'être de la famille des Rosacées. De chaque côté de ma tige, et régulièrement espacées, mes feuilles arrondies et dentées sont composées de 4 à 12 paires de folioles. Perchée sur ma tige, ma fleur est discrète, certes, mais subtile et toute en finesse. En réalité, plus qu'une fleur, on parle d'inflorescence composée de fleurs mâles, de fleurs femelles et de fleurs hermaphrodites. La pollinisation est assurée par le vent car mes fleurs sont trop peu visibles pour attirer les insectes butineurs. Rare en Flandre française, je m'installe facilement dans les sols calcaires et je n'ai aucun a priori contre les friches, les talus herbeux, les pelouses dunaires, les bordures de chemins, les prairies sèches et les accotements routiers pour lesquels je suis largement utilisée comme fixateur.

Si vous mangez mes feuilles vous ne serez pas déçus : elles sont un des meilleurs condiments sauvages pour les soupes et les salades. Préférez les feuilles avant la floraison de mai à juillet, car elles sont plus tendres. Elles ont l'odeur et le goût du concombre. Essayez donc sur quelques rondelles de tomates… une merveille !

Mes racines, quant à elles, sont particulièrement riches en tanins comme beaucoup de Rosacées, ce qui en fait un remarquable astringent. Si vous souhaitez me donner un petit coup de pouce, sachez que je viens de faire mon entrée dans le cercle très fermé des espèces de la bibliothèque de graines du Conservatoire botanique national de Bailleul. Le principe est simple et basé sur celui du troc : vous empruntez gratuitement à la bibliothèque les graines des espèces de votre choix, vous les semez, vous rapportez à la bibliothèque une partie des graines que vous aurez pris le soin de récolter. J'ai 8 autres espèces amies, disponibles à la bibliothèque de graines : la Grande Marguerite, la Digitale pourpre, la Nielle des blés, le Salsifis des prés, la Centaurée scabieuse, l'Hélianthème, l'Anthyllide vulnéraire et la Primevère officinale.

**Un récit de Sophie Dufour sur des informations transmises par le Conservatoire botanique national de Bailleul**

## Agenda

**20 février**
Débat pré-élections municipales 2014 Ville de Lille

**20 - 30 mars**
Semaine des alternatives aux pesticides

**2 - 6 avril**
Semaine du Développement Durable

**12 avril**
Assemblée Générale de la MRES au Conservatoire botanique national de Bailleul

## La MRES

La MRES est un réseau d'une centaine d'associations qui militent et travaillent pour la protection de l'environnement, l'éducation au développement durable, la citoyenneté et les droits de l'Homme. Lieu de découverte, de conseil et d'action, la MRES propose aux citoyens, associations et professionnels des activités et services nombreux : ateliers, conférences, événements, matériel, communication, coordination, appuis aux projets… Caisse de résonance des associations, elle se veut force de contestation, d'innovation et de concertation.

La MRES gère un centre de documentation unique en France, spécialisé dans le développement durable et la vie associative. Son offre documentaire est complétée par une aide personnalisée et une veille thématique en ligne. Le CRDTM, centre de documentation sur le développement et la solidarité internationale, partage les mêmes locaux.

## Horaires d'ouverture

- Information au public : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- Activités du lundi au samedi
- Accueil du centre de documentation :
  - mardi et jeudi : de 16h à 19h
  - mercredi : de 10h à 12h et de 14h à 18h
  - et sur rendez-vous

  (horaires adaptés durant les congés scolaires)

**www.endirectdeladoc.mres-asso.fr**

**Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités**
**23, rue Gosselet 59000 Lille**
**Tél. : 03 20 52 12 02**
**Mél : mres@mres-asso.org**
**Site Web : www.mres-asso.org**

**Avec le soutien de :**